

tenues maçonniques ou des conspirations de la Sainte-Vehme, tout a été discuté et décidé, depuis l'attitude que prendra le gouvernement vis-à-vis de la France ou de l'Allemagne et la condition qui sera faite aux chrétiens de Macédoine, jusqu'aux réformes à accomplir et au sort du ministère. C'est là qu'il faut chercher le véritable gouvernement de l'Empire ottoman. Il est doté d'une constitution parlementaire, mais, dans cet État constitutionnel, un seul organe, en réalité, fonctionne normalement : c'est le souverain ; Mehemet V règne, mais ne gouverne pas¹.

1. Nous publions ici, pour la première fois, le discours prononcé le 6 août 1910 à Salonique par Talaat-bey, alors ministre de l'Intérieur, dans une réunion restreinte et confidentielle du Comité Union et Progrès. Il est inutile d'en souligner l'intérêt; il corrobore tout ce que nous disons dans ce chapitre sur le caractère du gouvernement jeune-turc. Il est, en même temps, un curieux échantillon du style spécial des harangues jeunes-turques.

« La politique de notre régime, a dit Talaat-bey, doit être une politique résolue et sans hésitation, à l'intérieur comme à l'extérieur. Car ce n'est que par cette fermeté de résolution que nous pourrons nous assurer le respect de l'Europe et l'autorité à l'intérieur du pays.

« Le pouvoir est entre les mains des Jeunes-Turcs et il n'y a pas à craindre qu'il leur échappe. Le cabinet actuel n'est autre chose qu'un comité jeune-turc, il conservera ce caractère aussi longtemps que les hommes qui le composent resteront au pouvoir. A la Chambre, nous avons une majorité fidèle et tout effort de la part de l'opposition pour l'ébranler échouera. D'ailleurs, à la moindre méfiance de cette majorité, la Chambre serait immédiatement dissoute. Il est nécessaire, dans l'intérêt du régime jeune-turc, que cette résolution inébranlable s'y manifeste. N'oubliez pas que l'armée est pour nous et j'espère, après tout cela, que les inquiétudes de certains de nos amis qui ne cessent de nous parler d'un danger menaçant notre régime, sont dénuées de tout fondement. Au contraire, je puis vous affirmer que ce danger n'existe pas et que nous continuerons d'être les maîtres de la situation. Je ne sais pas trop si Djavid-bey, moi et les autres de nos amis, nous réussirons à réaliser tout ce qu'on attend de nous. Mais il y a une chose dont vous pouvez être certains : c'est que nous saurons, que nous pourrons répondre à notre devoir principal, à celui que vous nous avez trop clairement indiqué en nous confiant le pouvoir : c'est sa conservation dans les mains des Jeunes-Turcs. (*A cet endroit, toute l'Assemblée a applaudi.*)

« D'après la constitution, tous les sujets turcs, aussi bien les musulmans que les chrétiens, sont égaux devant la loi. Mais vous devez